

COMPTE-RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 29 MARS 2018

Nombre de conseillers : en exercice : 29 / présents : 17 / votants : 20 / absents : 9

Date de la convocation : le 22 mars 2018 / Date d'affichage : le 3 avril 2018

Le jeudi 29 mars 2018 à 20 heures, le Conseil Municipal de la ville d'Ambilly s'est réuni en séance publique, salle du Conseil au Clos Babuty, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire.

Présent(es) : 17 – Messieurs Guillaume MATHELIER, Jean-Pierre VINCENTI et Laurent GILET - Mesdames Marie-Elisabeth BAILLY et Bertilla LE GOC – Messieurs Abdelkrim MIHOUBI, Gérard VERNERET et Jacques VILLETTE – Madame Estelle BOUCHET- Monsieur Noël PAPEGUAY– Mesdames Maria Helena DORA et Angélique MOGGUET DE GIOVANI – Messieurs Geoffrey REBEL et André SAURON – Mesdames Christiane BORGIS et Marie-Thérèse MARET – Monsieur Olivier DEMOLIS

Absent(es) représenté(es) : 3 - Madame Gaëlle UNTERREINER (procuration à M. Abdelkrim MIHOUBI) - Madame Chantal FAVRE (procuration à Mme Marie-Thérèse MARET) - Madame Malika FARHI (procuration à M. Olivier DEMOLIS).

Absent(es) : 9 – Mesdames Alexandrine RABEMANANTSOA, Monique CHARBONNIER-WINGERTER et Chantal PETITJEAN - Monsieur Stéphane BOUZAOUT – Mesdames Antoinette MAURER et Fanny MARTIN – Monsieur Sylvain IMBOURG – Madame Maria TOURAINE – Monsieur Salih KAYGISIZ

Secrétaire de séance : M. Geoffrey REBEL

1. QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR ET FAISANT L'OBJET D'UNE DÉLIBÉRATION

FINANCES

N°2018-019 : Approbation du Budget Primitif 2018

Rapporteur : Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire

Monsieur le Maire expose,

Le projet de budget primitif 2018 est conforme aux orientations budgétaires fixées par les élus lors du débat d'orientation budgétaire en séance du Conseil Municipal du 1^{er} février dernier.

Examiné et validé par la Commission des Finances qui s'est tenue les 7, 8 et 15 mars derniers, ce projet de budget intègre l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement à prévoir pour l'année 2018, sans intégrer les ressources issues des cessions des Communaux (pour le premier Plan localisé de Quartier) qui feront l'objet d'une entrée en recettes à l'occasion d'un budget supplémentaire proposé en septembre 2018.

Ce budget primitif ne se voit pas affecter les résultats de l'année 2017, ceux-ci n'étant pas communiqués à ce jour.

Il vous est donc proposé d'adopter le budget primitif 2018 qui s'équilibre de la manière suivante :

En section de fonctionnement à : 6 814 874.00 €uros

En section d'investissement à : 10 068 158.00 €uros

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2018
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REELLES+ORDRES	6 814 874,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REELLES	6 524 867,18
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 994 585,10
60 Achat et variation des stocks	608 045,00
60611 - Eau & assainissement	42 000,00
60612 - Energie-électricité EDF/GDF/ENALP	221 000,00
60621 - Combustibles	36 000,00
60622 - Carburants véhicules communes	16 000,00
60623 - Alimentation	120 000,00
60628 - Autres fournitures non stockées	3 000,00
60631 - Fournitures d'entretien	18 375,00
60632 - F. de petit équipement	74 170,00
60633 - F. de voirie	3 000,00
60636 - Vêtements de travail	16 500,00
6064 - Fournitures administratives	9 000,00
6065 - Livres,disques,cassettes	19 000,00
6067 - Fournitures scolaires	30 000,00

61-Services Extérieurs	689 060,10
611 - Contrats prestat° services	60 000,00
6135 - Locations mobilières	18 000,00
614 - Charges loc. et de copropriété	24 000,00
61521 - Entretien de terrains	106 000,00
615221 - Entretien de bâtiments	70 000,00
615231 - Entretien de voies et reseaux	64 500,00
61551 - Entretien matériel roulant	30 000,00
61558 - Entretien autres biens mobiliers	15 199,10
6156 - Maintenance	55 938,00
6161 - Primes d'assurances	34 500,00
6168 - Autres primes d'assurances	132 000,00
6182 - Doc. générale et Technique	8 488,00
6184 - Versements à des organ.form.	12 000,00
6188 - Autres frais divers	58 435,00
62- Autres services extérieurs	697 480,00
6225 - Indemn. comptable,régisseur	2 500,00
6226 - Honoraires	216 300,00
6227- Frais d'actes et de contentieux	0,00
6228- Divers	2 000,00
6231 - Annonces et insertions	15 000,00
6232 - Fêtes et cérémonies	54 350,00
6236-Catalogues et imprimés	9 900,00
6241 - Transport sur biens	600,00
6247 - Transp.collectifs	29 500,00
6251 - Voyages et déplacements: abonnement autoroute	2 400,00
6256 - Missions	5 000,00
6261 - Frais d'affranchissement	10 000,00
6262 - Frais de télécommunication	40 000,00
627 - Services bancaires (frais CB Régie)	900,00
6281 - Concours divers (cotisations ADM74 + internet ville)	3 000,00
6282 - Frais de gardiennage	13 000,00
6283 - Frais de nettoyage des locaux	115 000,00
6284 - Redevances pour services rendus: Collecte OM	9 500,00
62876 - Rembt de frais au GFP de rattachement	8 000,00
62878- Rembt de frais à d'autres organismes	88 000,00
6288-Autres	50 800,00
63512 - Taxes foncières	20 200,00
6355 - Taxes & impôts sur véhicules polluants	320,00
6358 - impôts communaux	510,00
637- Autres impots taxes (Guso)	700,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 575 850,00
6218 - Autre personnel ext.	850,00

6331- Versement de transport	22 000,00
6332 - Cotisations au FNAL	10 000,00
6336 - Cotisation CNG,CG de la FPT	40 000,00
6338 -Autres impôts et taxes	6 000,00
64111 - Rémunération principale (PTitulaire)	1 469 500,00
64112 - N.B.I. sup. familial traitement	45 000,00
64118 - Autres indemnités (PTitulaire)	515 000,00
64131 - Rémunération	360 000,00
64136- Indemnités de préavis de licenciement	0,00
64138 - Autres indemnités	75 000,00
64162- Emplois d'avenir	30 000,00
64168 - Autres emplois d'insertion	20 000,00
6417 - Rémunération des apprentis	20 000,00
6451 - Cotisations à l'URSSAF	364 000,00
6453 - Cotisations caisses retraite	500 000,00
6454 - Cotisations ASSEDIC	33 000,00
6457 - Cotis. soc. liées apprentissage	1 000,00
64731 - Alloc.chôm.versées directem.	30 000,00
6474-Versements autres œuvres sociales	20 000,00
6475 - Médecine du travail	8 000,00
6478-Autres charges sociales diverses	6 500,00
65 - Autres charges de gestion courante	239 132,08
6531 - Indemnités élus	68 500,00
6533 - Cotisations retraite élus	3 000,00
6534- Cotisations de Sécurité Sociale part patronale	5 178,78
6535 - Formation élus	800,00
6541- créances admises en non valeur	3 000,00
6542- Créances éteintes	0,00
657341- Communes membres du GFP (frais de scolarité 180€/enf)	4 000,00
657362 - CCAS	16253,30
6574 - Subv. fonct. Aux assos et autres person. droit privé	138 400,00
014- ATTENUATION DE PRODUITS	475 000,00
739115- reversement SRU	73 000,00
73921- attribution de compensation	402 000,00
73925- FPIC	0,00
66 - CHARGES FINANCIERES	239 700,00
66111 - Intérêts emprunts	189 200,00
66112 - ICNE rattachés	50 500,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	600,00
6718- charges exceptionnelles	
673 - Titres annulés (exerc.antér.)	600,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	290 006,82

675 - Valeur comptable immob. cédées	0,00
6811 - Dot.amort.immos incorp.& corp	290 006,82
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REELLES+ORDRES	6 814 874,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 814 874,00
002- Excedent de fonctionnement reporté	0,00
013 - Atténuation de charges	100 000,00
6419 - Remb. rémunérations de personnel	100 000,00
7- COMPTES DE PRODUITS	6 714 874,00
70 - Produits de services	372 230,00
70311 - Concessions dans les cimetières	3 000,00
70323 - Redev occup domaine public	28 600,00
7062 - Redev. services à car. culturel	1 500,00
70632 - Redevance à caractère de loisirs	77 000,00
7066 - Redev. services à car. Social ATMP/Foyer restaurant	31 000,00
7067 - Red. Restauration scolaire	180 000,00
70688 - Autres prestations de service	50 000,00
70878 - Remb par autres redevables: Charges loyers	1 130,00
73 - Impôts et taxes	2 657 428,00
73111- taxes foncières et d'habitation + FPIC + SRU	2 287 478,00
7318-Autres impôts locaux	6 800,00
7336 - Droits de place: régie marché	2 000,00
7337- Droits de stationnement: Taxis	150,00
7351 - Taxe sur l'électricité	71 000,00
7381 - Taxe add. droits de mutation	290 000,00
74 - Dotations et participations	2 707 116,00
7411 - Dotation Forfaitaire	505 000,00
74121 - Dot Solidarité rurale 1ère fraction	62 000,00
74718 - Autres	8 000,00
7473-departement	80 000,00
7478 -Autres organismes : CAF ATL PSO	90 000,00
748314-Taxe pro exonération	600,00
74834-Etat/compensation au titre exonérations TF	3 200,00
74835-Etat/ compensation au titre exonérations TH	90 000,00
7488- Autres attributions et participations - fonds frontaliers	1 868 316,00
75 - Autres produits de gestion courante	155 000,00
752 - Revenus des immeubles+ loyer canon	155 000,00
758 - Prod. divers de gest° courante	0,00
76 - Produits financiers	200,00
76811 -Sortie des emprunts à risques IRA capitalisés	200,00
7688 - Autres produits financiers	0,00
77 - Produits exceptionnels	822 900,00
7711- produits exceptionnels	0,00
7714-Recouvrements sur créances admises en non valeur	1 000,00

7718- autres produits exceptionnels	0,00
773 - Mandats annulés (exerc. Antérieur)	500,00
775 - Produits des cessions d'immob.	3 000,00
7788 - Produits exceptionnels divers: fourrière, rbst assurance...	818 400,00
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
7761- différence sur réalisation	0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	
	propositions BP 2018
DEPENSES D'INVESTISSEMENT REELLES + ORDRES	10 068 158,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT REELLES	10 068 158,00
16 Emprunts et dettes assimilées	2 177 848,00
1641 Emprunts en euros	2 177 848,00
20-Immobilisations incorporelles	472 600,00
202-Frais d'études () et de révision des doc d'urba.	31 000,00
2031-Frais d'études	411 600,00
205- Concessions et droits similaires (brev, lic, marq, proc)	30 000,00
204- Subventions d'équipement versées (hors opérations)	2 818 000,00
2041411- communes du GFP	0,00
2041511- GFP de rattachement (Agglo voie verte, tram)	2 718 000,00
2041512- Autres groupements	0,00
20422 - Privé - Bâtiments et installations	100 000,00
21- immobilisations corporelles (hors opérations)	2 368 850,00
2111-Terrains nus	155 000,00
2116- Cimetières	20 000,00
21311-Hôtel de ville	3 000,00
21312-bâtiments scolaires	231 000,00
21318-Autres bâtiments publics	677 000,00
2135-installations générales, agencements des constructions	0,00
2138 - Autres constructions	15 500,00
2152-Installation de voirie	135 000,00
21538-Autres réseaux	160 000,00
21568- Autre matériel et outillage d'incendie	100 000,00
21578- Autre matériel de voirie	22 500,00
2158-Autres installations, matériel et outillages techniques	4 500,00
2161-Œuvres et objets d'art	2 000,00
2182-Matériel de transport	48 000,00
2183-Matériel de bureau et matériel informatique	175 000,00
2184-Mobilier	86 850,00
2188-Autres immobilisations corporelles	533 500,00
23- Immobilisations en cours	1 550 860,00
2313 Constructions	1 187 860,00
2315 Installations matériels et outillage techniques ONA	363 000,00

27- Autres immobilisations financières	680 000,00
27638- Autres établissements publics	680 000,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT REELLES + ORDRES	10 068 158,00
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
192 - Plus ou moins value	0,00
041- Opérations patrimoniales	0,00
2111- terrains nus	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT REELLES + ORDRES	10 068 158,00
001 Excédent d'investissement reporté	0,00
024- Produit de cessions	3 119 544,00
1022- Fonds globalisés d'investissement	240 422,18
10222- FCTVA	150 000,00
10223- TLE Taxe urbanisme	422,18
10226 - Taxe d'aménagement	90 000,00
10228 - Autres fonds- rembt trop perçu-	0,00
13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	121 732,00
1313- Département	121 732,00
1322-Région	0,00
1323- Département	0,00
1328- Autres	0,00
1342-Amendes de police	0,00
16- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 572 568,00
1641- Emprunts en euros	4 572 568,00
165- dépôt et cautionnements reçus	0,00
040- Op. d'ordre de transfert entre sections	290 006,82
192- Plus ou moins values sur cession d'immo	0,00
28288- Amortissement des immos incorporelles	290 006,82
041- Opérations patrimoniales	1 723 885,00
1328-acomptes Communaux	1 723 885,00

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à 14 voix pour Messieurs Guillaume MATHELIER, Jean-Pierre VINCENTI et Laurent GILET – Mesdames Marie-Elisabeth BAILLY et Madame Bertilla LE GOC – Messieurs Abdelkrim MIHOUBI, Gérard VERNERET, Jacques VILLETTE et Noël PAPEGUAY– Mesdames Maria Héléna DORA et Gaëlle UNTERREINER (procuration à M. Abdelkrim MIHOUBI) - Messieurs Geoffrey REBEL et André SAURON – Madame Christiane BORGIS ;

4 Abstentions : Mesdames Chantal FAVRE (procuration Marie-Thérèse MARET), Marie-Thérèse MARET,

Estelle BOUCHET et Angélique MOGUET DE GIOVANI

Et 2 voix contre : M. Olivier DEMOLIS - Malika FARHI (procuration à M. Olivier DEMOLIS).

Approuve le budget primitif en section de fonctionnement à : 6 814 874.00 €

Approuve le budget primitif en section d'investissement à : 10 068 158.00 €

Et invite M. le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N° 2018-020 : Subventions aux associations

Rapporteur : Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire

Monsieur le Maire expose,

L'octroi de subventions par la commune est conditionné à la constitution d'un dossier administratif complet et à l'examen des pièces telles que les statuts de l'association, les projets de l'année, le bilan d'activités et bilan moral, le budget et les comptes.

Il est précisé que l'octroi de ces subventions est décidé pour l'année.

ASSOCIATIONS	2018
ASSOCIATIONS SPORTIVES	88 651.50 €
Club Athlétique Ambilly	26 208 €
Croix de Savoie	24 830.50 €
FJA	27 151 €
Entente Pongiste	4 512 €
Ambilly Volley Club	700
Karaté Club	2 750 €
Gremio Futsal Club 74	2 500 €
CULTURE MEMOIRE	6 700 €
Batterie Fanfare	6 000 €
UFAC	700 €
LOISIRS ANIMATION	5 250 €
Lire et faire lire	500 €
Club mon Bel Automne	4 750 €

SECTEUR SCOLAIRE	998 €
APPEA	998 €
SECTEUR SOCIAL	27 816 €
Alfa3 A	27 816 €
POLITIQUE DE LA VILLE	8 000 €
Conseil Citoyen	1 500 €
FBI PROD	6 500 €
TOTAL DES SUBVENTIONS	136 715.50 €

Ces sommes seront imputées au compte 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations» et seront inscrites au budget primitif 2018.

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les subventions aux associations suivantes :

Club Athlétique Ambilly	26 208 €
Croix de Savoie	24 830.50 €
FJA	27 151 €
Entente Pongiste	4 512 €
Ambilly Volley Club	700
Karaté Club	2 750 €
Gremio Futsal Club 74	2 500 €
Batterie Fanfare	6 000 €
UFAC	700 €
Lire et faire lire	500 €
Club mon Bel Automne	4 750 €
APPEA	998 €
Alfa3 A	27 816 €

Le Conseil Municipal à 18 voix pour Messieurs Guillaume MATHELIER, Jean-Pierre VINCENTI et Laurent GILET – Mesdames Marie-Elisabeth BAILLY et Bertilla LE GOC – Messieurs Abdelkrim MIHOUBI, Gérard VERNERET, Jacques VILLETTE et Noël PAPEGUAY– Mesdames Maria Hélène DORA et Gaëlle UNTERREINER (procuration à M. Abdelkrim MIHOUBI) - Messieurs Geoffrey REBEL et André SAURON – Mesdames Christiane BORGIS, Chantal FAVRE (procuration Marie-Thérèse MARET), Marie-Thérèse MARET, Estelle BOUCHET et Angélique MOGUET DE GIOVANI

Et 2 voix contre M. Olivier DEMOLIS - Malika FARHI (procuration à M. Olivier DEMOLIS).

Approuve les subventions aux associations suivantes :

Conseil Citoyen	1 500 €
FBI PROD	6 500 €

Les crédits correspondants sont ouverts sur la ligne 6574 du budget primitif 2018.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire

N°2018-021 : Création de deux postes non permanents.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée délibérante :

Aux termes de la loi N° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivités ou établissement sont créés par l'organe délibérante de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet ou temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 1°, 3 2° et 3-1,

Vu le décret n°88-145 pris pour application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relative aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la dépense inscrite au budget,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n°2017-006 du 19 janvier 2017,

Considérant la nécessité de créer 2 emplois non permanents compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité en filière administrative, ou dans le cadre de remplacement d'un fonctionnaire ou agent contractuel indisponible,

En conséquence, il est nécessaire d'autoriser le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés :

- ★ Au remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article 3-1 de la loi susvisée.

Ces contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

- ★ A un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées par l'article 3 1° de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

L'agent devra justifier d'un diplôme correspondant à un emploi administratif ou d'une expérience professionnelle dans le secteur administratif.

La rémunération sera déterminée aux grades de la filière administrative, cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux :

- Adjoint administratif territorial,
- Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe,
- Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe.

Enfin le régime indemnitaire instauré par la délibération n° 2017-006 du 19 janvier 2017 est applicable.

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à 18 voix pour Messieurs Guillaume MATHELIER, Jean-Pierre VINCENTI et Laurent GILET – Mesdames Marie-Elisabeth BAILLY et Bertilla LE GOC – Messieurs Abdelkrim MIHOUBI, Gérard VERNERET, Jacques VILLETTE et Noël PAPEGUAY– Mesdames Maria Hélène DORA et Gaëlle UNTERREINER (procuration à M. Abdelkrim MIHOUBI) - Messieurs Geoffrey REBEL et André SAURON – Mesdames Christiane BORGIS, Chantal FAVRE (procuration Marie-Thérèse MARET), Marie-Thérèse MARET, Estelle BOUCHET et Angélique MOGUET DE GIOVANI

Et 2 abstentions M. Olivier DEMOLIS - Malika FARHI (procuration à M. Olivier DEMOLIS).

Décide :

- ★ D'adopter la proposition du Maire,
- ★ De modifier le tableau des effectifs par la création de 2 postes non permanent à temps complet dans le cadre d'emploi administratif,
- ★ D'inscrire au budget les crédits correspondants,

- ★ Que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} avril 2018,

SERVICE TECHNIQUE

N°2018-022 : Travaux d'aménagement connexes au TRAM – Rue Helvétie, Coco, Treille et Briand.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre VINCENTI, Premier adjoint

MODALITES DE PREPARATION ET DE PASSATION DES MARCHES DE TOUTE NATURE NECESSAIRES A LA REALISATION DE L'OPERATION. Travaux d'aménagement connexes au TRAM – Rues Helvétie, Coco, Treille, et Briand sur la commune d'Ambilly 74.

Annemasse-Agglo dans le cadre de sa compétence a décidé la création d'une ligne de tramway dont le tracé emprunte :

Sur la commune de Gaillard : la rue de Genève

Sur la commune d'Ambilly : la rue de Genève et la rue de la zone

Sur la commune d'Annemasse : la rue de la Zone, la rue du Parc, la rue des Voirons, la rue du Faucigny et l'avenue Barbusse.

Ces réalisations nécessitent des études communes et l'exécution concomitante de travaux sur une même emprise pour la construction de différents ouvrages et équipements relevant de la compétence de chacune des deux collectivités. Une convention spécifique au secteur du tramway a été signée en février 2014.

La commune souhaite profiter de l'opportunité des travaux du tramway pour réaliser les aménagements des rues Briand/Helvétie/Coco/Treille. En effet, ces rues à proximité du futur tram doivent également être réaménagées et il paraissait opportun de réaliser les deux opérations de manière conjointe afin de coordonner au mieux les zones de travaux.

Passation et attribution des marchés de travaux aménagements des rues Briand/Helvétie/Coco/Treille.

Pour les marchés de travaux, à procédure adaptée (MAPA), Annemasse-Agglo procédera à leur passation dans le respect des dispositions du code des marchés publics applicables aux collectivités territoriales et selon les règles qui lui sont applicables.

La commission d'appel d'offres d'Annemasse-Agglo (ou commission d'achat en cas de MAPA) sera seule compétente et se prononcera sur l'attribution de tous les marchés relevant de sa compétence. La ville proposera un représentant pour siéger à cette commission avec voix consultative en qualité de personnalité désignée par le président de la CAO en application de l'article 23-1-2^{ème} du code des Marchés Publics.

Les rapports d'analyse des offres seront rédigés par Annemasse-Agglo. Ceux portant sur la dévolution des marchés de travaux seront rédigés par le Maître d'œuvre.

Les rapports d'analyse des offres devront être transmis pour validation à la commune pour chaque marché public préalablement à la réunion de la commission se prononçant sur le

choix du titulaire (y compris marchés à procédures adaptées).

Annemasse-Agglo signera avec les cocontractants retenus, les marchés. Une copie des marchés sera transmise à la Commune dès notification.

Après avoir entendu le rapporteur,

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

D'approuver les modalités de passation des marchés de toute nature, nécessaires à la réalisation de l'opération.

D'autoriser Annemasse-Agglo à signer en la présence de son Président ou son représentant, avec les cocontractants retenus, les marchés.

Une copie des marchés sera transmise à la Commune d'Ambilly dès notification.

2. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du Conseil Municipal est close à 21h29

Pour affichage, le 03 avril 2018

Le Maire

Guillaume MATHELIER